



Le de la CFE CGC – 10 décembre 2024

CE QU'IL FAUT VOUS DIRE

Chers adhérents, chers sympathisants,

Comme nous vous l'avions indiqué lors de notre communication du 22 novembre 2024, l'effectivité prochaine de la nouvelle classification des employés et cadres restait soumise à la signature du projet d'accord national par l'une des 3 organisations syndicales représentatives et l'absence d'opposition commune des deux autres avant le 9 décembre 2024.

Chacune de ces dernières ont eu le mérite de prendre leurs responsabilités avec pour incidence finale l'application à venir de la classification citée.

Nous pouvons d'ores et déjà prédire que des difficultés individuelles et collectives se présenteront notamment pour les emplois « non repérés » dont la transposition relèvera de la responsabilité des directions locales. Il sera alors certain que pour un même emploi, il y aura autant d'interprétation de transposition possible que d'organismes locaux de Sécurité sociale.

Il nous appartient tous dorénavant (salarié, représentants du personnel, direction) donc tant en local qu'au niveau national, de veiller à la mise en œuvre des opérations de transposition les plus conformes et homogènes au sein de l'ensemble du territoire.

A ce titre, la fédération CFE CGC Sécurité sociale avec l'appui de la section de la CPAM des Alpes-Maritimes met à disposition de tous, agents et cadres, **plusieurs simulateurs** Excel selon votre grille applicable, devant vous permettre de vous projeter dans la classification qui sera appliquée en 2025.



Simu employés et cadres
Simu grille médicale
Simu grille informatique



Accès aux simulateurs et aux informations à connaître : <https://securitesociale-cfecgc.org/classification-2024>

Comme nous serons toujours plus forts ensemble dans la construction que dans la dénigration, n'hésitez pas à nous faire part de vos propositions d'amélioration ou toutes questions.

@ galaxy_ss_cfecgc@outlook.fr